

REÇU - 9 AVR. 2026

Département du Tarn  
Arrondissement de Castres

République Française

Commune du Bez

\*\*\*\*\*

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N°40/2026

### Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire de la commune du Bez soussigné,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
Vu l'arrêté n°115/2020 du 31 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Technique compétent,

## ARRÊTE

**Article 1° :** Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Promouvable à compter du</u>
1 - MAFFRE Marie-Laure (femme)	Adjoint technique	1 <sup>er</sup> novembre 2026

La part respective des agents PROMOUVABLES est de 1 femme (100 %) et 0 homme (0 %)  
La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de 1 femme (100 %) et 0 homme (0 %).

**Article 2° :** La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché en mairie, transmis au Président du Centre de Gestion pour publicité.

Fait au Bez, le **01 AVR. 2026**

Christine BERNOT, Maire du Bez



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

Notifié à Mme Marie-Laure MAFFRE, le **9/04/26**  
Signature de l'agent,